

**SNUipp\_FSU67**

**10 rue de Lausanne**

**67000 STRASBOURG**

## **Évaluations de fin de Grande Section**

Nous avons été alertés par des collègues de circonscriptions dans lesquelles les écoles maternelles ont reçu des circulaires concernant des outils d'évaluation GS.

Si la circulaire ministérielle n° 2008-155 du 24-11-2008 indique « *qu'un bilan des acquisitions de l'école maternelle, réalisé en référence aux programmes, est effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire* » nous vous rappelons qu'aucun protocole d'évaluations n'a de caractère obligatoire à l'école maternelle. Pour les enseignants de GS, la seule obligation consiste à fournir le bilan évoqué par la circulaire et réalisé à partir des outils d'évaluation de leur choix.

Les circulaires locales ne peuvent donc faire état que de propositions, de mises à disposition d'outils, en aucun cas d'injonctions ni d'obligations. Dans le cas contraire, merci de nous transmettre les documents ou informations qui nécessiteraient une intervention auprès de l'inspectrice d'académie.

Pour le SNUipp-FSU, les dispositifs d'évaluations doivent prendre en compte les compétences acquises dès la PS et faire l'objet d'un travail d'équipe, y compris avec les enseignants de l'école élémentaire, pour une meilleure continuité des apprentissages en vue de la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU67